

Casablanca, le 25 juin 2026



Information réglementaire post assemblée
de l'AGO tenue le 24 juin 2026

Microdata porte à la connaissance de ses actionnaires :

Lors des délibérations de la session de vote de l'AGO, le contenu du projet de résolutions figurant sur l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire est resté inchangé.

Toutes les résolutions, de la première résolution à la septième, ont été soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

Les résultats du vote sont identiques pour chaque résolution et se présentent comme suit :

- Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 935.344 actions, représentant 55,68 % du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 935.344.
 - Ont voté pour : 935.344.
 - Ont voté contre : 0.
 - Se sont abstenus : 0.